

TARIFS PORTUAIRES QUAI PUBLIC 2018

Préambule /

Afin de rendre encore plus compétitif le Port de Gron, il est prévu à la demande de VNF d'éditer annuellement une grille de tarifs dit de « quai public ». Ce quai public se situe à l'intérieur même de la zone portuaire et est assujettis aux obligations de sûreté / sécurité OEA DOUANE couvrant l'ensemble des infrastructures. En concertation des Ports de l'Axe Seine (HAROPA) CCI YONNE (qui en est membre) publie annuellement cette grille tarifaire.

Objet /

Tarifs rendus dans la cadre de l'utilisation exclusive du quai public du Port de Gron et ce sans utilisation des moyens de manutentions de la plateforme portuaire. Ne sont autorisées que les manutentions portuaires de chargements et ou de déchargements fluviaux

Localisation /

La zone de quai public (accès direct à la rivière par l'entrée principale) est matérialisée au sol. Les opérations concernées se dérouleront exclusivement sur cette aire dédiée. Pour des raisons de sûreté / sécurité il n'y aura aucune activité autorisée en dehors de cette zone de manutention fluviale. Les prestataires extérieurs devront se conformer aux règles de sûreté / sécurité OEA DOUANE. Un livret d'accueil est disponible / remis au poste de garde du Port de Gron par l'agent de sécurité.



Consignes aux conducteurs /



Zone de stationnement « tous véhicules » avant présentation au Poste de Garde



Poste de Garde



Parking VL après identification



Modalité de réservation /

Pour LOGIYONNE la réservation du quai public doit être effectuée 48 heures avant le déroulement des opérations : réception des réservations hors samedi / dimanche et jour fériés à l'adresse contact@logiyonne.com

Pour la CCI YONNE les éléments d'acceptation et de venues sur la plateforme Portuaire quai public, sont repris dans le livret de la réglementation portuaire

Pour LOGIYONNE la demande de réservation devra comprendre :

- Le scan / copie d'un justificatif d'identité (carte d'identité / permis de conduire) de la ou des personnes qui accéderont à la plateforme portuaire (entrée route et rivière)
- Les attestations d'assurances des matériels concernés, licences communautaires des véhicules, bateaux, contrôles techniques valables (élingues, grues..), certificats de formations du personnel concerné et tous documents obligatoires.
- Le motif d'intervention avec descriptif de la marchandise manutentionnée, accompagnée si cela est nécessaire d'une étude d'impact de résistance au sol (lien marchandise / Grue)

Pour l'accès à la plateforme : Se conformer aux instructions remises en main propre au poste de garde (par l'agent de sûreté / sécurité). Pour des raisons de sécurité la date / heure d'autorisation d'accès sera délivrée en tenant compte des opérations déjà programmées en exploitation (mouvements sur quai ou sur la plateforme portuaire).

L'ensemble du site est sous alarmes et sous vidéo surveillance en 24/24.

Le non-respect de ses consignes de sûreté / sécurité entraîne automatiquement l'exclusion de la plateforme portuaire. La douane est informée du non-respect des règles OEA (registre)

Horaires d'ouverture du quai public (hors samedi / dimanche et jours fériés)

Manutention Fluviales de chargement et ou déchargement

DU LUNDI AU VENDREDI

08H30 // 12H00

13H30 // 17H00

L'accès au quai public (engins, personnes, marchandises) se fait à partir de 08h30. A 17h00 les engins et personnes devront avoir quittés les lieux. Entre 12h00 et 13h30 il y a fermeture de la plateforme portuaire (grand public) et du quai public. Pour des raisons de sécurité les personnes concernées ne pourront rester / stationner à l'intérieur même de la plateforme portuaire (y compris sur le quai public). **Pour la restauration une zone commerciale se situe à proximité immédiate du Port de Gron**

Visualisation de la zone de quai public (tracage au sol)





TARIFS (Prestation d'utilisation rendue sous forme de créneaux horaires - SHIFT)

1/ Pour la manutention

1 SHIFT = 3h30 (soit de 08h30 à 12h00 soit de 13h30 à 17h00)

1 SHIFT = 950 €uro Tout shift entamé est dû

2/ Pour l'Accostage du bateau

1 SHIFT = 500 €uro

1 SHIFT = 3h30 (soit de 08h30 à 12h00 soit de 13h30 à 17h00) Tout shift entamé est dû

3/ Agent de Sureté – Sécurité Portuaire

Un superviseur détaché par le personnel de LOGIYONNE sera en charge de vérifier la bonne utilisation des engins / infrastructures. En cas d'anomalie / risques, il pourra faire stopper les opérations.

Mise à disposition de l'agent

1 SHIFT = 150 €uro

1 SHIFT = 3h30 (soit de 08h30 à 12h00 soit de 13h30 à 17h00) Tout shift entamé est dû

Il est possible (sous condition des réservations déjà enregistrées en planning d'exploitation) de commander plusieurs SHIFT. Paiement à la réservation.